

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 MARS 2024

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 01/03/2024, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
<b>PROGRAMME RELATIF A L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA REINE BLANCHE A CARRIERES-SOUS-POISSY : APPROBATION</b>		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 01/03/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 14/03/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

## Etaient présents : 22

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, GARAY François, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (24)

**Absent(s) représenté(s) : 0**

**Absent(s) non représenté(s) : 2**

BROSSE Laurent, PEULVAST-BERGEAL Annette

**Absent(s) non excusé(s) : 0**

## 22 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, GARAY François, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**0 NE PREND PAS PART**

# EXPOSÉ

La Communauté urbaine est compétente, au titre de ses compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace communautaire pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, de la signalisation, des parcs et aires de stationnement, conformément à l'article L. 521520 du code général des collectivités territoriales (CGCT). A ce titre elle réalise des travaux d'aménagement et de création de voirie au sein de ses différentes communes membres.

Dans ce cadre, le projet rue de la Reine Blanche à Carrières-sous-Poissy porte sur la requalification de la voirie existante et de ses abords.

Il s'inscrit dans une continuité d'opérations urbaines en cours de réalisation et notamment du futur quartier Centralité constitué de 3 000 logements, d'un parc de 10 hectares, de commerces et d'équipements publics.

La rue de la Reine Blanche est un maillon important pour le territoire : elle reliera notamment la nouvelle passerelle piétonne et cyclable, en cours d'études, qui permettra la connexion des deux communes de Carrières-sous-Poissy et Poissy.

Ainsi, la Communauté urbaine souhaite accompagner ces projets d'ensemble au travers d'aménagements d'espaces publics en requalifiant la voirie, en créant des espaces confortables et sécurisés en termes d'usage pour tous les modes de déplacements et notamment les déplacements doux et en végétalisant de façon importante les abords de ces espaces.

Le projet prévoit par ailleurs de traiter les problématiques techniques et notamment la problématique des eaux pluviales dans ses emprises.

Les principaux travaux sont les suivants :

- Requalification de la voirie et des trottoirs aux normes PMR ;
- Organisation du stationnement des véhicules dans le sens de circulation ;
- Organisation de la circulation des cycles ;
- Mise en place de mobilier urbain ;
- Enfouissement des réseaux d'éclairage public et télécom à réaliser par le Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunication et Electricité de la région de Conflans et Cergy (SIERTECC) conformément aux exigences du contrat de performance énergétique de la Communauté urbaine ;
- Mise en place de dispositif de sécurité de types plateaux sur chaussée et pour les traversées piétonnes ;
- Végétalisation de certains lieux spécifiques en répondant à des besoins d'ordre :
  - o Technique : noues, massifs de rétention d'eau et tamponnement pluvial ;
  - o Environnemental / qualitatif en marquant par exemple certains points particuliers tels que les extrémités de rues, les croisements, les surlargeurs, autres...
- Prise en compte de la collecte des déchets, et de la desserte en transports en commun.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 1 830 000 € HT, soit 2 200 000 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver le programme des travaux d'espaces publics pour un montant de 1 830 000 € HT, soit 2 200 000 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- d'ajouter que les crédits seront imputés au budget 2024, AP/CP développement communal, pour un montant de 1 830 000 € HT, soit 2 200 000 € TTC aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques).

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-3 et L. 5215-20,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L.2421-1 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le programme de l'opération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le programme des travaux d'espaces publics pour un montant de 1 830 000 € HT (un-million-huit-cent-trente-mille euros hors taxes), soit 2 200 000 € TTC (deux-millions-deux-cent-mille euros toutes taxes comprises).

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**ARTICLE 3 : AJOUTE** que les crédits seront imputés au budget 2024, AP/CP développement communal, pour un montant de 1 830 000 € HT (un-million-huit-cent-trente-mille euros hors taxes), soit 2 200 000 € TTC (deux-millions-deux-cent-mille euros toutes taxes comprises) aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 14/03/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 12/03/2024

Exécutoire le : 14/03/2024

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 7 mars 2024



ZAMMIT-BOPESCU Cécile